



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction départementale des territoires  
Service sécurité et risques

ARRETE 2016-39-DDT/SSR-1

**ARRETE PREFECTORAL MODIFIANT LA LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR  
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR  
LES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**LE PREFET DE L'ISERE,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'environnement et notamment l'article L. 125-2 et R. 125-9 à R. 125-14 ;
- VU** le code minier, article 94 ;
- VU** l'arrêté du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public ;
- VU** le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques
- VU** le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français
- VU** l'arrêté préfectoral n°2011112-0023 du 22 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2012033-0029 du 2 février 2012 relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs (Dossier départemental des risques majeurs)
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2014 créant la commune de «Eclose-Badinières» en lieu et place des communes d'Eclose et de Badinières ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2015 créant la commune de « Saint Antoine l'Abbaye» en lieu et place des communes de Saint Antoine l'Abbaye et de Dionay ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2015 créant la commune de « Crêts en Belledonne » en lieu et place des communes de Morétel de Mailles et de Saint Pierre d'Allevard ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2015 créant la commune de « Autrans-Méaudre en Vercors » en lieu et place des communes d'Autrans et de Méaudre ;

- VU** l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2015 créant la commune de « Les Avenières Veyrins-Thuellin » en lieu et place des communes de Les Avenières et Veyrins-Thuellin;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2015 créant la commune de « Les Abrets en Dauphiné » en lieu et place des communes de Les Abrets, La Bâtie Divisin et Fittillieu ;.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Isère;

## **ARRETE**

### **Article 1**

L'arrêté 2011112-0023 du 22 avril 2011 est abrogé. Il est remplacé par le présent arrêté.

### **Article 2**

La liste des communes figurant sur l'arrêté préfectoral n° 2012033-0029 en date du 2 février 2012, est modifiée selon le tableau annexé au présent arrêté.

### **Article 3**

L'information des citoyens sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans le département, est consignée dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM)

### **Article 4**

Cette information est complétée dans les communes listées en annexe du présent arrêté, par le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et l'affichage des risques pris en compte.

### **Article 5**

Une copie du présent arrêté et de la liste annexée sont adressées aux maires des communes du département de l'Isère et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché dans la mairie des communes citées à l'article 1 pendant un mois et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Il sera accessible sur le site Internet de la préfecture (<http://www.isere.gouv.fr>)

### **Article 6**

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Isère et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis à Madame le sous-préfet de Vienne et Monsieur le sous-préfet de La Tour du Pin.

Grenoble le,

**08 FEV. 2016**

Le préfet

Pour le Préfet, par délégation  
le Secrétaire Général

**Patrick LAPOUZE**

En pour être accordé à mon  
arrêté en date de ce jour.  
mise à jour 19/01/2016  
08 FEV. 2016

Liste des communes iséroises

Identifiant commune	commune	Plan particulier d'intervention*	PPR Technologique	Arrêté portant délimitation de risques naturels (R111-3) ou Plan d'exposition aux risques (PER) ou Plan des Surfaces submersibles (PSS)	PPR multirisques	PPR inondation	PPR Minier	Feux de forêts	niveau de sismicité Au 01/05/11	Aléa Retrait-gonflement argile		Arrêté cat-nat IAL	
										présence zones aléa faible	présence zones aléa moyen		
38001	LES ABRETS-EN-DAUPHINE								3	x		x	x
38002	LES ADRETS			x					4	x		x	x
38003	AGNIN	x			x				3	x	x	x	x
38004	L'ALBENC	x		x		x			4	x	x	x	x
38005	ALLEMOND	x		x	x				3	x		x	x
38006	ALLEVARD			x	x				4	x		x	x
38008	AMBEL								3	x	x	x	x
38009	ANJOU	x							3	x	x	x	x
38010	ANNOISIN-CHATELANS	x							3	x		x	x
38011	ANTHON	x		x					3	x		x	x
38012	AOSTE			x					3	x		x	x
38013	APPRIEU								3	x	x	x	x
38014	ARANDON								3	x	x	x	x
38015	ARTAS								3	x		x	x
38016	ARZAY								3	x	x	x	x
38017	ASSIEU	x							3	x	x	x	x
38018	AUBERIVES-EN-ROYANS			x					4	x		x	x
38019	AUBERIVES-SUR-VAREZE	x							3	x		x	x
38020	AURIS	x		x					3	x		x	x
38021	AUTRANS-MEAUDRE-EN-VERCORS			x	x				4	x	x	x	x
38022	LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN			x					3	x		x	x
38023	AVIGNONET	x		x	x				3	x		x	x
38025	BALBINS								3	x		x	x
38026	LA BALME-LES-GROTTE	x		x					3	x		x	x
38027	BARRAUX	x			x	x		x	4	x	x	x	x
38029	LA BATIE-MONTGASCON								3	x		x	x
38030	BEAUCROISSANT								3	x		x	x
38031	BEAUFIN								3	x	x	x	x
38032	BEAUFORT								3	x		x	x
38033	BEAULIEU	x							4	x		x	x
38034	BEAUREPAIRE								3	x		x	x
38035	BEAUVOIR-DE-MARC								3	x		x	x
38036	BEAUVOIR-EN-ROYANS	x							4	x	x	x	x
38037	BELLEGARDE-POUSSIEU								3	x	x	x	x
38038	BELMONT								3	x		x	x
38039	BERNIN	x		x	x			x	4	x	x	x	x
38040	BESSE			x					3	x	x	x	x
38041	BESSINS								3	x		x	x
38042	BEVENAIS								3	x		x	x
38043	BILIEU								3	x		x	x
38044	BIOL								3	x		x	x
38045	BIVIERS			x	x			x	4	x	x	x	x
38046	BIZONNES								3	x		x	x
38047	BLANDIN								3	x		x	x
38048	BONNEFAMILLE	x	x						3	x		x	x
38049	BOSSIEU								3	x	x	x	x
38050	LE BOUCHAGE			x					3	x		x	x
38051	BOUGE-CHAMBALUD	x							3	x		x	x
38052	LE BOURG-D'OISANS	x		x	x				3	x		x	x
38053	BOURGOIN-JALLIEU	x	x		x	x			3	x		x	x
38054	BOUVESSE-QUIRIEU	x		x					3	x	x	x	x
38055	BRANGUES			x					3	x		x	x
38056	BRESSIEUX								3	x		x	x
38057	BRESSON	x	x						4	x		x	x
38058	BREZINS								3	x		x	x
38059	BRIE-ET-ANGONNES	x							4	x		x	x
38060	BRION								3	x		x	x
38061	LA BUISSE	x					x		4	x	x	x	x
38062	LA BUISSIÈRE	x		x			x		4	x	x	x	x
38063	BURCIN								3	x		x	x

Patrick LAPOUZE  
IAI  
Secrétaire Général